

PRINCIPES D'ACTION PISCICOLE EN AFRIQUE INTERTROPICALE

par J. LEMASSON,
Chef de la division de Pêche et Pisciculture
du Centre Technique Forestier Tropical

SUMMARY

BASIC PRINCIPLES OF INLAND FISHERIES DEVELOPMENT IN INTERTROPICAL AFRICA

A policy of organization and development of the production of inland waters in the African countries of the « Communauté » has been implemented from 1951 onwards.

The results achieved and the experience gained since this implementation lead to the conclusion that future action should give priority to fishing, to the steady development of fishfarming at a pace consistent with the evolution of populations, and that it should, in particular, give to research more importance and a more adequate organization.

RESUMEN

PRINCIPIO DE LA ACCIÓN PISCÍCOLA EN AFRICA INTERTROPICAL

A partir de 1951 se ha iniciado una política de organización y desarrollo de la producción de las aguas continentales de los países africanos de la « Communauté ».

Los resultados obtenidos y la experiencia adquirida desde su iniciación han permitido llegar a la conclusión de que las acciones futuras deberán ser realizadas en concordancia con la prioridad de la pesca, con la continuidad del desarrollo de la piscicultura—sin premura excesiva y siguiendo un ritmo convenientemente adaptado a la evolución de las poblaciones—y, sobre todo, acordando una mayor importancia a las investigaciones y una organización más adecuada.

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale on n'avait prêté pratiquement aucune attention à la production piscicole des eaux continentales en Afrique intertropicale. Cette attitude peut s'expliquer essentiellement par deux raisons. D'une part, on s'intéressait spécialement aux productions susceptibles d'alimenter un commerce avec la Métropole, ce qui n'était pas le cas, d'autre part, par habitude de pensée et raisonnant avec des idées européennes, on admettait que cette production ne devait avoir qu'un très faible intérêt économique comme c'est le cas en Europe et dans les pays tempérés en général où l'énorme majorité des produits carnés est fournie par l'élevage. En France, par exemple, les eaux continentales fournissent annuellement 20.000 tonnes de poisson, la pêche maritime 500.000 et l'élevage environ 2.000.000 de tonnes de viande.

Cette attitude s'est modifiée à partir de la dernière guerre lorsqu'on a envisagé une mise en valeur

plus rationnelle des pays d'Outre-Mer, lorsqu'on a pris vraiment conscience de l'importance des déficiences de l'alimentation des populations africaines et de la nécessité de l'améliorer, lorsqu'on a été mieux informé, enfin, du rôle que joue la production des eaux continentales dans certaines régions tropicales comme Java ou l'Indochine où elle est aussi importante que celle de la viande d'élevage.

On a donc mis sur pied, à partir de 1951, pour les divers territoires français des programmes d'organisation et de développement de la production des eaux continentales dont la réalisation a été financée par le F. I. D. E. S.

Ces programmes visaient d'une part à améliorer l'exploitation par la pêche des grands plans d'eau naturels, d'autre part, à développer la pisciculture, spécialement chez les populations éloignées des grandes régions d'élevage ou de pêche.

Une question se posait lors de la mise en œuvre de ces programmes : Convenait-il de porter le principal effort sur l'amélioration de la pêche dans les plans d'eau naturels ou, au contraire, sur le développement de la pisciculture en étangs artificiels ?

Compte tenu, d'une part, des surfaces immenses occupées par les plans d'eau naturels et, d'autre part, de l'étendue relativement modeste des étangs artificiels qu'il est possible de créer, il semblait que les actions en matière de pêche devaient spécialement retenir l'attention. Mais en contre partie, d'autres facteurs jouent en faveur de la pisciculture : production beaucoup plus élevée à l'unité de surface, éloignement ou insalubrité de certains lieux de pêche, rareté des pêcheurs, etc...

Finalement, la pisciculture a bénéficié, pour diverses raisons, d'un préjugé plus favorable que la pêche.

On a espéré d'abord obtenir des actions engagées en sa faveur des résultats rapides, plus rapides que ceux que des actions sur la pêche étaient capables de fournir. Cela s'est d'ailleurs avéré en partie exact. La pisciculture est maintenant implantée dans un certain nombre de régions, elle produit du poisson, elle apporte à des milliers de paysans africains, une ressource qui leur faisait défaut.

En matière de pêche on ne pouvait prétendre rien faire d'utile sans connaître la situation piscicole des plans d'eau naturels et celle de l'exploitation dont ils pouvaient déjà être l'objet. C'est un travail considérable pour lequel on a dû se limi-

Huit années ont passé depuis l'établissement des premiers programmes et leur mise en route et le moment paraît venu de faire le point.

Les travaux exécutés en matière de pêche permettent aujourd'hui d'y voir beaucoup plus clair sur l'importance et le rôle économique de cette production. Les études socio-économiques menées dans le bassin du Niger et celui du Tchad, amènent à estimer l'ensemble de leur production actuelle à un chiffre voisin de 130.000 tonnes de poisson frais. L'exploitation de la pêche y est en pleine expansion. Les études hydrobiologiques menées parallèlement indiquent que les ressources disponibles justifient cette expansion grâce à laquelle la production peut être largement augmentée et qu'il y a lieu par conséquent, de l'encourager. Les statistiques de la production des lacs et lagunes du Bas Dahomey établies ces deux dernières années montrent que le Lac Nokoué et la lagune de Porto Novo produisent annuellement 25.000 tonnes de poissons frais avec un rendement absolument

ter à ceux paraissant *a priori* les plus intéressants et qui est d'ailleurs loin d'être achevé. Ce n'est que tout récemment et à la lumière des connaissances acquises qu'on a pu commencer à entreprendre des actions concrètes au Tchad, au Cameroun et en Haute Volta en particulier.

Il était normal, en outre, puisqu'il s'agissait d'améliorer la ration alimentaire des populations africaines, que l'on s'intéressa en priorité à celles qui sont particulièrement déshéritées, c'est-à-dire à celles vivant loin des grandes régions d'élevage et de pêche et chez lesquelles une production piscicole ne peut évidemment être obtenue que grâce à la pisciculture.

Enfin les possibilités pratiques de travail ont très souvent favorisé les actions « pisciculture ». En effet, toutes les actions piscicoles entrent dans les attributions des services des Eaux et Forêts. Ils les ont prises en charge sans avoir le plus souvent été dotés du personnel supérieur supplémentaire qui aurait été souhaitable, de sorte qu'une partie notable des tâches piscicoles a dû être assurée par le personnel ordinaire en supplément de son travail proprement forestier. Or, il s'est trouvé, en général, que les régions de pisciculture étaient mieux pourvues en personnel forestier que celles de pêche. Les travaux de pisciculture ont bénéficié en outre très souvent d'un appui appréciable, parfois même exagéré, de la part des autorités administratives et d'autres services techniques. Il n'en a pas été de même pour la pêche.

extraordinaire, supérieur à 1.500 kg à l'hectare. Une telle production ne peut probablement pas être augmentée mais son maintien nécessite une action rationnelle étayée sur une connaissance précise des facteurs qui la conditionnent.

La plupart des autres plans d'eau naturels sont sous-exploités mais produisent cependant déjà de 30 à 40.000 tonnes de poisson.

Dans l'ensemble, par conséquent, la pêche dans les pays de la Communauté en Afrique Noire fournit quelques 200.000 tonnes de poisson frais qui, pour reprendre une comparaison chère aux Belges, représentent l'équivalent de la production de viande d'un troupeau de 10 millions de têtes de gros bétail, soit les 2/3 du cheptel bovin des anciennes fédérations de l'A. O. F. et de l'A. E. F., du Cameroun et du Togo réunis.

L'exploitation des plans d'eau naturels par la pêche a donc une importance beaucoup plus grande qu'on ne se l'imaginait *a priori*.

Parallèlement, l'expérience acquise en matière



Photo Lemasson

Barrage de nasses et de pirogues sur un défluent du Ba-Illi (Logone Gana, Tchad).

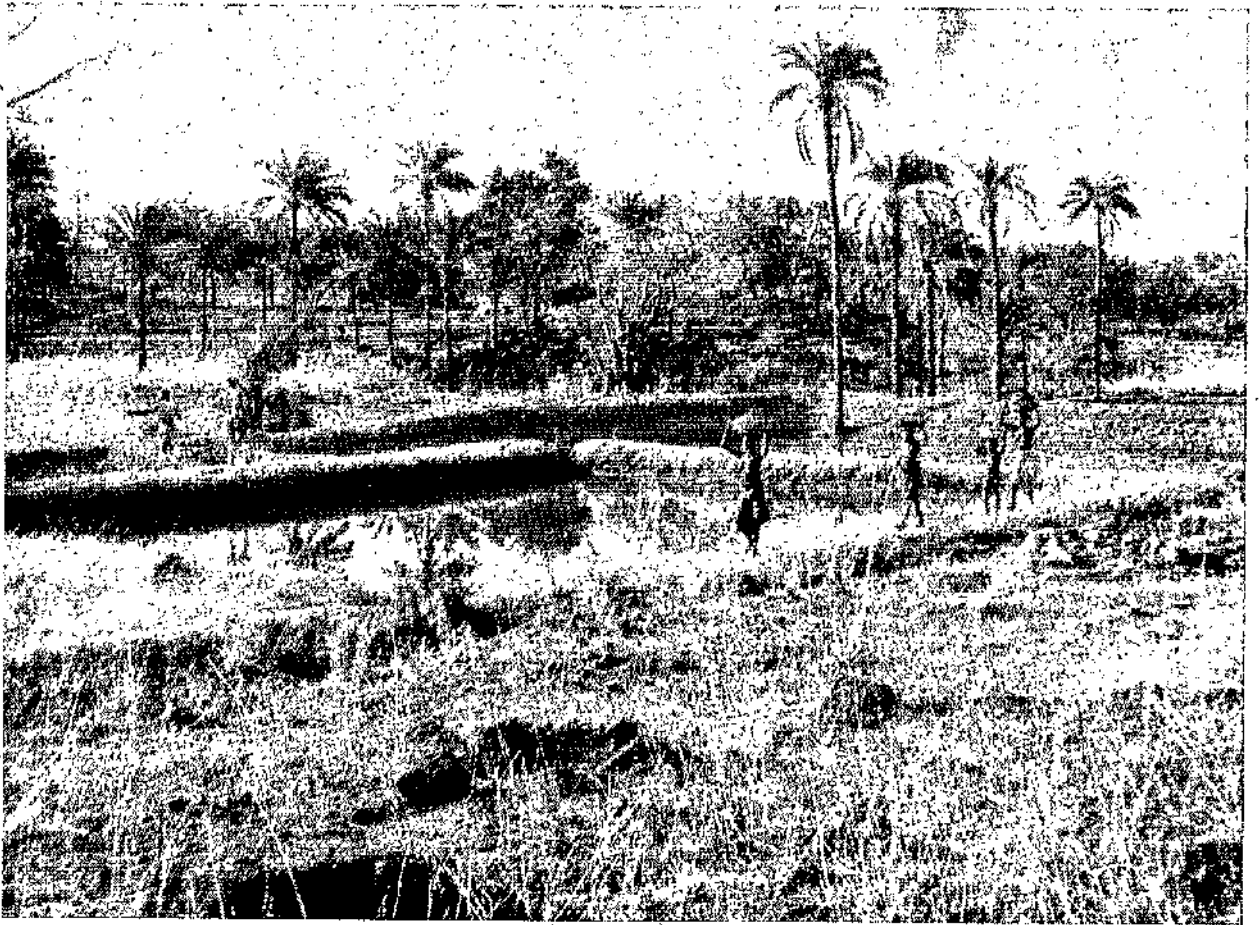
de pisciculture permet, maintenant, de mieux mesurer ses possibilités, possibilités que certains avaient peut-être envisagées au début sous un jour trop séduisant, du moins dans un avenir proche. Son extension dans l'espace est conditionnée par ses besoins en eau et les conditions topographiques encore qu'à ces points de vue on soit bien souvent moins limité qu'il ne peut paraître au premier abord. Elle est à sa place, en général, dans la zone de climat guinéen et dans la partie méridionale de la bande de climat soudano guinéen. Mais son implantation et son développement, dépendant aussi de facteurs humains, ne peuvent pas être aussi rapides qu'on se l'était imaginé au début. Ils

sont liés au degré d'évolution générale et d'évolution agricole des populations. Ils demandent une action continue, sans relâche pendant des années. On s'était aussi parfois imaginé que les techniques de pisciculture hâtivement élaborées grâce à quelques expérimentations empiriques pouvaient suffire. L'expérience démontre qu'il n'en est rien. En résumé, l'engouement dont la pisciculture a bénéficié, du moins dans certaines régions, a parfois fait oublier les contingences auxquelles elle est soumise comme n'importe quelle autre culture. Ce n'est d'ailleurs pas une raison pour tomber maintenant dans un excès inverse surtout alors qu'une partie du travail a été faite et que le terrain a été largement déblayé.

* * *

Il convient donc, dans l'avenir, d'apporter les corrections nécessaires à la ligne de conduite que l'on a observée depuis la mise en route des actions piscicoles.

La pêche justifie des actions beaucoup plus importantes que celles qui ont pu être menées jusqu'ici. La valeur des 200.000 tonnes de poisson frais produites actuellement est de l'ordre de 4 milliards de



Etangs familiaux à Tchitchao (Lamakara Togo).

Photo Lemasson

francs C. F. A. au niveau du pêcheur. A celui du consommateur elle est largement doublée. En général, la production peut être augmentée. Il est impossible de dire de combien dans l'état actuel de nos connaissances mais en admettant un pourcentage d'augmentation de l'ordre de 30 %, je suis persuadé d'être modeste. Dans les cas, d'ailleurs rares (lacs et lagunes du Dahomey et du Togo), où la production semble déjà correspondre à la possibilité des plans d'eau, il ne faut pas oublier qu'elle n'a des chances de se maintenir que si on réalise un aménagement convenable nécessitant lui aussi des travaux importants.

J'ai déjà noté incidemment que la production de chair de poisson des plans d'eau naturels représentait l'équivalent de celle de viande d'un troupeau égal aux 2/3 du cheptel bovin. Il serait logique que l'on fasse en faveur de la pêche un effort proportionné à celui entrepris pour l'amélioration de la production de ce cheptel. Rien ne justifie que le poisson soit défavorisé par rapport à la viande d'élevage. Il ne faut pas oublier qu'un hectare de plan d'eau naturel produit annuellement 10 fois plus de protéines animales qu'un hectare de pâturage

naturel. Il ne faut pas oublier non plus que, dans les régions soudano-sahéliennes à la fois productrices de viande et de poisson, la comparaison des niveaux et genres de vie du pêcheur et de l'éleveur montre chez le premier une évolution beaucoup plus marquée et une faculté d'adaptation beaucoup plus grande aux formes modernes de l'économie.

Les actions à réaliser en faveur de la pêche ne fourniront d'amples résultats que si elles sont basées sur un ensemble de connaissances qui demandent des études et des recherches. Il faut établir, pour chaque plan d'eau, des statistiques de la production actuelle. Il faut rechercher ensuite quelle pourrait être la production optimale, compte tenu de la situation du milieu, de celle du peuplement ichthyologique, des conditions de reproduction et de croissance des espèces, etc... La conclusion de ces études sur le plan pratique doit être de déterminer à quelles tailles il convient de pêcher chaque espèce, dans quelles conditions le peuplement doit être exploité, quelles modifications il convient d'apporter en conséquence aux engins et méthodes de pêche.

Il est également indispensable d'étudier les coutumes de pêche qui sont de véritables réglementations. Elles constituent un cadre sur lequel il est nécessaire de s'appuyer en ne perdant pas de vue cependant qu'il ne saurait être question de les considérer comme intangibles mais qu'il convient de les faire évoluer. Elles visent, en effet, en général beaucoup moins à assurer une exploitation rationnelle et aussi intensive que possible de la pêche qu'à sauvegarder les intérêts des ayants droit, même si des ayants droit ne tirent pas tout le parti possible des lieux qu'ils pêchent.

J'indiquerai plus loin comment devrait être conçue l'organisation des études et recherches. L'exploita-

tion et la mise en application de leurs résultats exigent la présence d'organes d'administration de la pêche. Ils existent : ce sont les Services des Eaux et Forêts. Malheureusement leur organisation a été conçue jusqu'ici essentiellement en vue de l'exécution des tâches purement forestières. L'intérêt porté à la production piscicole étant récent ils n'ont pas encore eu, en général, les moyens de se consacrer suffisamment à cette activité. Les changements qui sont en train de se réaliser dans les nouveaux Etats issus des anciens territoires et qui amèneront fatalement à modifier la structure de ces services devraient permettre de l'adapter, lorsque c'est nécessaire, aux besoins d'une administration convenable de la pêche.

* * *

Si la pêche justifie une action plus importante que celle menée jusqu'ici et si elle mérite la primauté, il ne s'ensuit pas que la pisciculture doive être négligée.

Les raisons qui ont attiré l'attention sur l'intérêt qu'elle présente restent toujours aussi valables. Elle fournit un produit spécialement nécessaire et elle constitue une utilisation particulièrement rentable du sol, la production piscicole étant favorisée en pays tropical par la température constamment élevée. Mais l'expérience, maintenant acquise à son sujet, a mis en lumière un certain nombre de faits qui se rapportent soit à la vulgarisation, soit aux techniques piscicoles elles-mêmes.

L'implantation de la pisciculture dans une région où les conditions topographiques et les ressources en eau s'y prêtent, ne présente pas, en général, de difficultés majeures. Il suffit d'opérer avec l'aide d'un encadrement suffisant suivant un processus maintenant au point dans ses éléments essentiels.

On a donc obtenu au début, dans les régions où les efforts nécessaires ont été faits, un développement extrêmement rapide. Mais cela n'a été souvent qu'un feu de paille et, après deux ou trois ans, seule une partie des étangs construits a continué à être exploitée de façon convenable. Au bout d'un temps assez court, en effet, une différenciation s'établit entre les pisciculteurs. Certains, plus évolués, compréhensifs, dynamiques et qui ont suffisamment réalisé l'intérêt de cette spéculation, s'intéressent à leurs étangs, les entretiennent suivant les conseils qu'on leur donne et obtiennent, de ce fait, des résultats convenables. D'autres qui, poussés par les moniteurs, se sont lancés dans la pisciculture sans volonté bien ferme,

un peu comme des moutons de Panurge pour faire comme leurs voisins, se laissent rapidement décourager par le soin et le travail, cependant minimes,



*Côte d'Ivoire. Lagune Ebrié.
Village de N'gui Saff. 1957.*

Photo Madec

qu'elle nécessite. Ils obtiennent des résultats médiocres qui ne font qu'accentuer leur découragement et qui les conduisent à tout abandonner. Entre ces deux catégories extrêmes, on trouve évidemment tous les intermédiaires. L'intervention des moniteurs peut permettre d'améliorer la situation, mais il faut qu'elle s'exerce à tous les instants, qu'elle soit tenace et habile. Elle immobilise du personnel qui pourrait avoir un rendement meilleur en se consacrant uniquement aux éléments les plus intéressants. Il faut noter d'ailleurs, que ces éléments dynamiques et compréhensifs se recrutent, en général, parmi les groupes un peu plus évolués, qui vivent dans le voisinage de centres ou de marchés et qui considèrent la pisciculture non pas comme une spéculation uniquement vivrière mais au moins en partie comme une spéculation commerciale.

Les techniques piscicoles utilisées actuellement fournissent des chiffres de production avantageux et plus élevés qu'en Europe. Il y a cependant un écart considérable entre ces chiffres et les maxima possibles. On obtient aussi parfois, sans qu'on sache pourquoi, des résultats très supérieurs à ceux qu'on attendait. La pisciculture actuelle est basée uniquement sur l'élevage des Tilapia. Or, l'expérience a montré que, malgré certains avantages : poissons rustiques très faciles à élever, ils présentent pas mal de défauts. Ils ne sont nullement les poissons préférés des Africains et sont parmi les poissons chers sur les marchés.

Les enseignements de tous ces faits se dégagent d'eux-mêmes.

Il est évident qu'une cause profonde de difficultés rencontrées dans la vulgarisation rapide de la pisciculture est l'état d'évolution des populations tant au point de vue agricole qu'au point de vue général, état d'évolution qui intervient à son égard comme il intervient pour le développement de n'importe quelle culture nouvelle.

On se trouve donc placé devant le dilemme suivant : ou bien tenter d'obtenir un développement rapide et généralisé de la pisciculture (dans les régions où elle est possible évidemment), en faisant réaliser aux populations intéressées une évolution particulièrement rapide en ce qui la concerne spécialement, ou bien se contenter d'un développement beaucoup plus lent à partir des éléments de ces populations les plus dynamiques et les plus compréhensifs déjà conquis, par elle à la faveur et au fur et à mesure de l'évolution générale de l'ensemble.

La première solution a un caractère artificiel. Elle est aléatoire. Elle exige en tout cas la mise en œuvre de moyens très importants, en particulier au point de vue encadrement. Elle est donc chère et ses résultats risquent d'être fréquemment remis en question par des difficultés de financement même passagères.

La seconde est plus sûre et plus normale. Elle a l'inconvénient d'être beaucoup plus lente. Il paraît

en tout cas certain que, dans un délai raisonnable mais difficile à prévoir (disons 10 à 15 ans pour fixer les idées), elle doit aboutir à une production aussi importante et plus stable.

Je crois que c'est vers cette seconde solution qu'il convient de s'orienter.

Dans les régions où la pisciculture est déjà implantée, il est facile de déceler les pisciculteurs dont l'activité et la réussite sont susceptibles d'exercer une influence féconde, de s'attacher à les perfectionner, à les faire bénéficier des améliorations des techniques au fur et à mesure de leur mise au point, pour qu'à leur exemple se manifestent peu à peu d'autres initiatives qu'il ne restera ensuite qu'à guider de la même façon lorsqu'elles se seront montrées suffisamment dignes d'intérêt.

Dans les régions où la pisciculture n'a pas encore démarré, la découverte de ces premiers éléments intéressants doit pouvoir se faire sans difficultés majeures et sans déchet appréciable si l'on utilise convenablement l'excellent moyen que constituent les étangs de démonstration (que l'on a trop négligé jusqu'ici) et si l'on se garde d'une hâte excessive.

Mais il est bien évident que l'intérêt de la pisciculture, et par conséquent son développement, dépendent de la production que les étangs sont susceptibles de fournir aussi bien en qualité qu'en quantité et donc des techniques utilisées. Comme je l'ai déjà dit, ces techniques sont rudimentaires et incertaines. Des considérations théoriques aussi bien que certains résultats pratiques montrent qu'elle peuvent être largement améliorées. Cela nécessite des travaux de recherche : travaux de base sur le mécanisme de la productivité des étangs, travaux relatifs à l'amélioration des espèces utilisées et à l'emploi de nouvelles espèces, travaux sur la technique des élevages, etc... Ce qui a pu être fait jusqu'ici à ce sujet est très peu de chose et un gros effort est nécessaire.

En résumé, je pense qu'il est nécessaire, d'un côté, de faire une part plus importante au travail de recherche et d'amélioration des techniques, d'un autre côté d'adopter dans la vulgarisation un rythme conforme aux possibilités d'assimilation des populations auxquelles on s'adresse en se gardant du mirage des réalisations spectaculaires, mais éphémères, et en ne perdant pas de vue qu'il s'agit là, contrairement à ce que certains s'étaient imaginé, d'un travail de longue haleine.

Accorder à la pêche la primauté qu'elle mérite, conduire le développement de la pisciculture sans hâte excessive suivant un rythme convenablement adapté et surtout donner aux recherches tant en matière de pêche qu'en matière de pisciculture (elles sont d'ailleurs étroitement liées), toute l'ampleur nécessaire, tels sont donc les principes qui doivent servir de base aux actions futures.

Leur mise en application demande des efforts particuliers dans le domaine des recherches.

Entreprises à une date récente et beaucoup plus



Village de pêcheurs au bord du lac Ahemé (Dahomey).

Photo Lemasson.

tard que celles concernant la production des autres ressources animales et végétales, les recherches piscicoles n'ont pas pu, jusqu'ici, recevoir comme elles une organisation rationnelle. Les quelques organes de recherches existants qui fonctionnent au sein des Services des Eaux et Forêts sont dispersés, mal outillés, ne disposent ni de moyens ni de stabilité suffisante. Ils coûtent relativement cher par rapport à leur efficacité.

Il faut modifier et compléter l'organisation actuelle pour lui donner la cohésion et les moyens dont elle ne dispose pas. L'organisation nouvelle devrait permettre la réalisation des recherches de base qui font largement défaut. Elle devrait constituer un ensemble pour la Communauté. En effet, pour ne citer que quelques exemples :

— les problèmes concernant la pêche dans le bassin du Tchad intéressent les Etats du Tchad, du Niger et du Cameroun,

— les problèmes concernant le traitement et le conditionnement des produits sont les mêmes dans toute l'Afrique Tropicale,

— les mêmes recherches de base en matière de pisciculture sont valables aussi bien pour le Cameroun et le Gabon que pour la Côte d'Ivoire et le Togo.

L'organisation nouvelle devrait aussi, dans la mesure compatible avec les nécessités des recherches éviter une trop grande dispersion géographique des moyens. Enfin, elle devrait comporter une articulation verticale permettant d'assurer une direction effective de l'ensemble, de répartir judicieusement les moyens, de coordonner les recherches entre elles et d'en faire la synthèse.

Ces impératifs pourraient être satisfaits par la création de Centres de Recherches en nombre restreint correspondant chacun aux grandes régions types de production piscicole. Ils utiliseraient au début dans la mesure du possible pour leur première installation les éléments d'infrastructure déjà existants. Ils seraient convenablement pourvus en personnel et bien outillés. Leur activité serait coordonnée par un organe commun.

